

Plan Local d'Urbanisme SAINT GENEST MALIFAUX

3.31 LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Plan Local d'Urbanisme approuvé
Janvier 2017



COMMUNE DE SAINT GENEST MALIFAUX (Situation 2012)
TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
AFFECTANT L'UTILISATION DU SOL

Nom officiel de la servitude	Référence des textes législatifs qui permettent de l'instituer	Nature de la servitude	Acte qui l'a instituée sur le territoire de la commune	Service responsable de la servitude
AC2 Servitude de protection des sites et des monuments naturels classés et inscrits	Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée Article L. 123-1-7 du Code de l'urbanisme Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993			Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Régional de l'Archéologie Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
Le STAP n'a pas confirmé cette servitude AC2				
AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Articles L. 20 et 736 du Code de la Santé publique et du décret n° 61.359 du 1 ^{er} août 1961 modifié par les décrets n° 67.1093 du 15 décembre 1967 et n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié le 10 avril 1990. Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001.			Agence Régionale de Santé (ARS) – délégation Territoriale du Département de la Loire 4 rue des Trois meubles BP 219 43013 Saint Etienne Cedex 2
I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	Article 12 de la loi du 15/06/1906 modifiée par la loi du 04/07/1935, les décrets-lois du 17/06 et 12/11/1938 et n° 67.885 du 06/10/1946 Décret n° 67.886 du 06/10/1967, n° 70.492 du 11/06/1970, modifié par le décret n° 85.1109 du 15/10/1985	Saint –Etienne / Le Chambon Feugerolles	Cet ouvrage est rattaché à l'autorisation ministérielle de transport de gaz n° AM0001 accordée par le ministre en charge de l'énergie en date du 04 juin 2004	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes – Unité Territoriale Loire GRT-Gaz Région Rhône Méditerranée Agence Auvergne 19 allée Mesdames CS592822 03200 Vichy
L'Unité Territoriale de la Loire (DREAL) n'a pas confirmé cette servitude I3				
I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée Décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985	Ligne aérienne 225 kV RIVIERE - TREVAS 1 Ligne aérienne 63Kv LE BEC – LA RIVIERE 1		RTE GMR Forez-Velay 5, rue Nicéphore Niepce 42100 SAINT-ETIENNE

L'Unité Territoriale de la Loire (DREAL) n'a pas confirmé cette servitude I4.				
PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio -électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Servitudes de protection des centres radio – électriques d'émissions et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications	Planfoy/ La Croix de Guizay (0420130001)		Direction Régionale de France Télécom Télédiffusion de France
Les services n'ont pas confirmé cette servitude PT1.				
PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles, instituées en application des articles L.54 à L.56, R.21 à R.26 et R.39 du code des postes et télécommunications	PLANFOY/LE GUIZAY	03/09/1979	Direction Régionale de France Telecom
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications, instituées en application de l'article L.48 à L53 du code des postes et télécommunications	Câble STETIENNE/ STGENESTMALIFAUZ/ MARLHES Câble STGENESTMALIFAUZ/ ST-ROMAINROMAIN- LES -ATHEUX	03/04/1974 03/03/1983	Direction Régionale de France Telecom